

Tel que le prescrit l'article 156 du code municipal les élus ont reçu un avis de convocation à cette séance spéciale dans les délais prescrits.

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 24 mars 2016 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire suppléant Félix Offroy et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Ghislain Lanoix
M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2016-03-63 1. Ouverture de la séance et présences

À 17 h 30, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2016-03-64 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1 Octroi du contrat de Travaux au chemin du Lac-Figuery
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Adoptée

3. Administration

2016-03-65 3.1 Octroi du contrat de travaux au chemin du Lac-Figuery

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charges a été envoyé à cinq (5) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'À la date et à l'heure fixée trois (3) soumissionnaires ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs soumissionnaires conformes sont ;

Les entreprises Roy et frères inc. : 37 861,19 \$

Béton Fortin inc. : 41 454,54 \$

Construction Norascon inc.: 64 153,65 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat pour les travaux au chemin du Lac-Figuery au

soumissionnaire le moins élevé conforme soit les Entreprises Roy et frères inc. pour un montant de 37 861,19 \$ incluant les taxes et conditionnellement aux autorisations du MAMROT concernant le règlement d'emprunt et la confirmation de l'engagement du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Adoptée

4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Aucune question de l'assistance.

2016-03-66 5. Levée de l'assemblée

À 17 h 49, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Félix Offroy, maire suppléant

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière